

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 20 septembre 2017 portant désignation des  
membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de  
l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études  
de base au terme de l'enseignement primaire pour les  
années 2017-2018 et 2018-2019**

**A.G. 29-08-2018**

**M.B. 25-09-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre III;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2014 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 fixant les modalités de détachement des enseignants qui participent aux groupes de travail chargés des épreuves externes certificatives visés aux articles 22, 36/4 et 36/12 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire ;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;

Considérant la démission de deux membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire ;

Considérant les nouvelles désignations par le Gouvernement, d'une part, et par l'organe de coordination et de représentation concerné, d'autre part ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2017 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire pour les années 2017-2018 et 2018, les modifications suivantes sont apportées:

1° au point 3, b), les mots «Etienne MAZAY» sont remplacés par les mots «Catherine HUBINON» ;

2° au point 3, c), les mots «Dominique LEGRAND» sont remplacés par les mots «Ingrid SOLBREUX».

**Article 2.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 29 août 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS